

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 28 mars 2024
Date de Convocation : jeudi 21 mars 2024
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20240328-DEL202408-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2024.08

OBJET - Budget 2024 - Reprise des excédents 2023 - Budget Supplémentaire 2024

Présents : Thierry ABERT, Fabrice BORGET, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

Excusés : Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Catherine MICHON, Thierry NICOLOSI

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée que par délibération de ce jour, le Conseil d'Administration a décidé d'affecter les résultats de clôture 2023 de la section de fonctionnement en report à nouveau, soit + 507 131.99 €

Par conséquent, il convient dans le cadre du présent Budget Supplémentaire de reporter les excédents dégagés au compte administratif 2023, sur les programmes suivants :

Affectation des excédents :

PROGRAMME A – ADMINISTRATION GENERALE

- 5 715.93 € - Remboursement actions subventionnées Ville (sommes non dépensées en 2023)
- 1 500 € - Observatoire COMPAS 2024
- 2 000 € - Précarité menstruelle
- 29 836.35 € - Rémunérations d'intermédiaires aides à venir
- 30 000 € - Aide à venir

PROGRAMME B - AIDES FINANCIERES AUX PERSONNES A FAIBLES REVENUS

- 3 000 € - Aides financières
- 1 000 € - Aide alimentaire d'urgence
- 2 500 € - Aides aux Centres de loisirs
- 5 000 € - CAP CD
- 2 300 € - Profitez de votre temps libre
- 1 700 € - Amélioration de l'habitat

PROGRAMME D – REUSSITE EDUCATIVE :

- 2 740 € - Aide individuelle

PROGRAMME G – ACTIONS D'INTEGRATION :

- 80 238.15 € - Actions

PROGRAMME J – FONDS EAU :

- 5 800 € - Aides

PROGRAMME K – Centres Sociaux :

- 130 800.01 € - Remboursement à la Ville des excédents 2022
- 128 771.86 € - Remboursement à la Ville des excédents 2023
- 70 000 € - Administration générale des Centres Sociaux
- 4 229.69 € - CLAS et REEAP des centres sociaux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les mouvements budgétaires présentés et détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Impacts financiers : NEANT